

PRODUIT : D-SALTER

SECTION 01 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT.....SLUYTER COMPANY LTD.
 375 Steelcase Road East
 Markham, Ontario L3R 1G3
 Canada
 Tel (905) 475-6011
 Emergency # Call CANUTEC (613) 996-6666

DATE DU PRÉPARATION.....DEC 14/10

NOM CHIMIQUE.....D-SALTER

UTILISATION MATÉRIELLE.....NETTOYEUR DE SEL ET DE TACHES.

FAMILLE CHIMIQUE.....PRODUIT AQUEUX.

SECTION 02 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX	Wt %	L.E.P.	# C.A.S.	DL/50, VOIE, ESPECE	CL/50, VOIE, ESPECE
ACIDE ACÉTIQUE, GLACIAL	3 - 7	15 ppm 37 mg/M3	64-19-7	3530 mg/kg RAT ORALE	5620 ppm 1 HEURE SOURIS INHALATION
ETHOXYLATE DE PHENOL ALKYLE	1 - 5	Not Available	9016-45-9	2830 mg/kg PEAU LAPIN	NON DISPONIBLE

SECTION 03 : IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIES D'EXPOSITION

CONTACT AVEC LE PEAU.....PEUT CAUSER UNE IRRITATION MODÉRÉE, LA DELIPIDATION ET LA DERMATITE.

ABSORPTION PAR LA PEAU.....SANS OBJET.

INHALATION.....VOIR "EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE".

INHALATION CHRONIQUE.....SANS OBJET.

INGESTION.....FAIBLE TOXICITÉ. PEUT CAUSER MAUX DE TÊTE, NAUSEES, VOMISSEMENTS ET FAIBLESSES.

CONTACT AVEC LES YEUX.....IRRITANT. PEUT INCOMMODER. PEUT CAUSER LE LARMOIEMENT.

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUE....VOIR "VOIES D'EXPOSITION"

EFFETS D'UNE EXPOSITION.....UN CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ AVEC LA PEAU PEUT CAUSER L'ASSECHEMENT DE LA PEAU ET DES GERCURES. LE PRODUIT EST CONSIDÉRÉ DE FAIBLE TOXICITÉ PAR D'AUTRES EXPOSITIONS CHRONIQUES.

SECTION 04 : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX.....VÉRIFIER SI LA PERSONNE PORTE DES LENTILLES CORNÉENNES ET LES LUI ENLEVER S'IL Y A LIEU. RINCER À GRANDE EAU IMMÉDIATEMENT ET PENDANT AU MOINS 20 MINUTES. CONSULTER UN MÉDECIN.

CONTACT AVEC LA PEAU.....ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS. LAVER LA PEAU AVEC DE L'EAU ET DE SAVON. CONSULTER UN MÉDECIN SI L'IRRITATION EST PERSISTENTE.

INHALATION.....AMENER LA PERSONNE À L'AIR FRAIS. S'IL Y A ARRÊT RESPIRATOIRE, UNE PERSONNE QUALIFIÉE DEVRAIT ADMINISTRER LA RESPIRATION ARTIFICIELLE. CONSULTER UN MÉDECIN.

INGESTION.....DILUER AVEC DE GRANDES QUANTITÉS D'EAU OU DE LAIT. NE PAS FAIRE VOMIR.

INFORMATION ADDITIONNELLE.....COMMUNIQUER AVEC LE CENTRE ANTIPOISON DE VOTRE RÉGION.

PRODUIT : D-SALTER

SECTION 05 : LUTTE CONTRE LES INCENDIES

INFLAMMABLE ?.....ININFLAMMABLE.
 SI OUI, DANS QUELLES.....SANS OBJET.
 CONDITIONS
 PROCEDURES SPECIALES:.....LE PORT D'UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME EST REQUIS POUR LES
 POMPIERS.UTILISER UNE EAU PULVERISEE POUR REFROIDIR LES SURFACES EXPOSEES
 AU FEU ET PROTEGER LE PERSONNEL.
 POINT D'ECLAIR (C), METHODE.....ININFLAMMABLE.
 TEMPERATURE.....SANS OBJET
 D'AUTO-INFLAMMATION
 SEUIL MAXIMAL.....SANS OBJET
 D'INFLAMMABILITE (% VOL)
 SEUIL MINIMAL.....SANS OBJET
 D'IMFLAMMABILITE (% VOL)
 MOYENS D'EXTINCTION.....UTILISER UN MATERIEL D'EXTINCTION POUR ISOLER L'INCENDIE.
 PRODUITS DANGEREUX DE LA.....OXYDES DE CARBONE (CO,CO2).
 COMBUSTION
 SENSIBILITE AUX CHOCS.....SANS OBJET.
 SENSIBILITE AUX DECHARGES.....SANS ABJET.
 ELECTROSTATIQUES

SECTION 06 : DEVERSEMENTS ACCIDENTELS

FUITE / DEVERSEMENT.....EN CAS DE DEVERSEMENT MINEUR: ESSUYER LA SURFACE SOUILLEE. LAVER AVEC DE
 L'EAU. EN CAS DE DEVERSEMENT MAJEUR: RAMASSER LA MATIERE REPANDUE POUR
 ELIMINATION. EMPECHER L'ECOULEMENT DANS LES DRAIN,LES EGOUTS, ET AUTRES
 VOIES D'EAU. EMPLOYER UN ABSORBANT SEC.

SECTION 07 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCEDURES DE MANUTENTION.....EVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX. MAINTENIR UNE BONNE HYGIENE
 PERSONNELLE.
 CONDITIONS D'ENTREPOSAGE.....NE PAS ENTREPOSER A UNE TEMPERATURE INFERIEURE A 5 C. NE PAS ENTREPOSER A
 UNE TEMPERATURE SUPERIEURE A 49 C. GARDER LE CONTENANT CLOS ET HORS PORTEE
 DES ENFANTS ET ANIMAUX DOMESTIQUE QUAND IL N'EST PAS UTILISE.

SECTION 08 : CONTROLE DES EXPOSITIONS ET PROTECTION INDIVIDUELLE

EQUIPEMENT DE PROTECTION
 YEUX / TYPE.....LUNETTES DE SECURITE POUR LA MANUTENTIO N DU CONCENTRE.
 RESPIRATOIRE/TYPE.....AUCUNE REQUISE SOUS CONDITION NORMALE.
 GANTS/TYPE.....GANTS EN CAOUTCHOUC OU EN VINYLE POUR LE CONTACT PROLONGE OU REPETE AVEC
 LE CONCENTRE.
 VETEMENTS/TYPE.....SANS OBJET.
 CHAUSSURES/TYPE.....BOTTES DE SECURITE SPECIFEEES POUR LE LIEU DE TRAVAIL.
 AUTRES/TYPE.....DOUCHE OCULAIRE ET DOUCHE DE SECURITE.
 VENTILATION.....UNE VENTILATION NATURELLE SUFFIT EN CONDITION NORMALE.

SECTION 09 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE.....LIQUIDE
 ODEUR.....FORTE ODEUR D'ACIDE.

PRODUIT : D-SALTER

SECTION 09 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

DENSITÉ.....0.98 - 1.02
SEUIL DE L'ODEUR (ppm).....SANS OBJET
PRESSION DE VAPEUR..... 17 mmHg @ 20 C
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1).....> 1.00
TAUX D'ÉVAPORATION.....< 1.00 (ACÉTATE DE N-BUTYL = 1)
POINT D'ÉBULLITION (deg C).....100 C
pH.....4.0 - 6.0
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (%).....SOLUBLE
COEFFICIENT DE RÉPARTITION.....NON DISPONIBLE
EAU/HUILE
VOLATILITÉ (%).....98%
POINT DE CONGÉLATION.....0 C
POINT DE FUSION (deg C).....SANS OBJET
POIDS MOLECULAIRE.....SANS OBJET

SECTION 10 : STABILITÉ ET REACTIVITÉ

INCOMPATIBILITÉ.....INCOMPATIBLE AVEC LES OXYDANTS ET ALCALINS PUISSANTS.
CONDITIONS DE REACTIVITÉ.....THERMIQUES.
PRODUITS DANGEREUX DE.....OXYDES DE CARBONE (CO,CO2).
DECOMPOSITION

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ

LIMITE D'EXPOSITION AU PRODUIT...VOIR SECTION (2) INGREDIENTS DANGEREUX.
IRRITATION PAR LE PRODUIT.....IRRITANT POUR YEUX. IRRITATION PAR EXPOSITION PROLONGÉE.
CAPACITÉ DE SENSIBILISATION.....N'EST PAS UN SENSIBILISATEUR.
DU PRODUIT
CANCERIGENICITÉ DU PRODUIT.....AUCUN INGREDIENT NE FIGURE SUR LA LISTE DES MATIÈRES CANCÉRIGÈNES DU
NIOSH, DE L'IARC OU DE L'ACGIH.
TERATOGENÈSE.....AUCUN RENSEIGNEMENT DISPONIBLE. AUCUN EFFET TERATOGENE NOCIF PRÉVU.
MUTAGÈNESE.....AUCUN RENSEIGNEMENT DISPONIBLE. AUCUN EFFET MUTAGÈNES NOCIF PRÉVU.
EFFETS SUR LE SYSTÈME.....AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE. AUCUN EFFET NUISIBLE SUR LA REPRODUCTIVITÉ
REPRODUCTEUR N'EST PRÉVU.
PRODUITS SYNERGIQUES.....SANS OBJET.

SECTION 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

ENVIRONNEMENT.....NON DISPONIBLE. DANGER POSSIBLE EN CAS D'INFILTRATION DES SOURCES D'EAU
POTABLE. LE PRODUIT A UN ASPECT INESTHÉTIQUE ET PEUT ÊTRE NUISIBLE. NE PAS
CONTAMINER LES EAUX DOMESTIQUES ET D'IRRIGATION, LES LACS, LES ÉTANGS, LES
RUISSEAUX ET LES RIVIÈRES.
BIODEGRADABILITÉ.....NON DISPONIBLE. LA PARTIE SOLVANT DU PRODUIT EST BIODEGRADABLE ET
S'ÉVAPORE RAPIDEMENT.

SECTION 13 : DÉCHETS

ÉLIMINATION DES DÉCHETS.....SELON LES RÉGLEMENTS MUNICIPAUX, PROVINCIAUX ET FÉDÉRAUX.

PRODUIT : D-SALTER

SECTION 14 : TRANSPORT

CLASSIFICATION T.M.D.....NON REGLEMENTE.

SECTION 15 : REGLEMENTATION

CONFORMITE RPC.....CE PRODUIT A ETE CLASSE CONFORMEMENT AUX CRITERES DE DANGER ENONCES DANS
LE RPC, ET LA FICHE SIGNALETIQUE CONTIENT TOUS LES RENSEIGNEMENTS EXIGES
PAR LE RPC.

CLASSIFICATION SIMDUT.....CLASSE D DIV.2 SUBDIV.B CLASSE E

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

AVIS DU FABRICANT:.....L'INFORMATION SUR CETTE FICHE SIGNALETIQUE EST FOURNIE SANS GARANTIE,
EXPRESSE OU IMPLICITE. L'INFORMATION FOURNIE EST BASEE SUR DES DONNEES
PRESENTEES PAR LES FABRICANTS OU DES SOURCES TECHNIQUES RECONNUES. BIEN
QUE L'ON CROIT QUE L'INFORMATION SOIT EXACTE, NOUS NE FAISONS AUCUNE
REPRESENTATION QUANT A SON EXACTITUDE NI SA SUFFISANCE.

URGENCE CANUTEC (613) 996-6666

BIEN QUE RENSEIGNMENTS FOURNIS AUX PRESENTES SOIENT, A NOTRE CONNAISSANCE, JUSTE ET EXACTS, AUCUNE GARANTIE,
TACITE OU EXPRESSE, N'EST ACCORDEE CONCERNANT LES RENSEIGNMENTS RELATIFS AU RENDEMENT D'UN PRODUIT. NOUS
N'ASSUMONS AUCUNE RESPONSABILITE POUR LES DOMMAGES ACCIDENTALES, CONSECUTIFS OU DIRECTS, QUELS QU'ILS SOIENT
ET QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, Y COMPRIS LA NEGLIGENCE. RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ETRE ENTERPRETE COMME
UNE RECOMMANDATION A UTILISER UN PRODUIT QUI CONTREVIENT A UN BREVETS.